

**Délibération portant approbation de la comptabilisation des activités pédagogiques relatives au tutorat dans les formations de l'Enssib pour les années 2016 à 2020 - additif**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 2 décembre 2015 portant approbation de la comptabilisation des activités pédagogiques relatives au tutorat dans les formations de l'Enssib pour les années 2016 à 2020 ;

**Sur** proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 28 février 2017 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité l'additif aux modalités de comptabilisation des activités pédagogiques relatives au tutorat dans les formations de l'Enssib pour les années 2016 à 2020, arrêtées par le conseil d'administration du 2 décembre 2015, ci-après :**

**Paragraphe 4- Accompagnement**

Création d'un alinéa e. **Tutorat de conservateurs stagiaires**

Formations concernées	DCB	
Définition	Organiser mensuellement un rendez-vous d'1h avec les tutorés, en réunion collective ou en entretien individuel selon les besoins ; suivre la formation organisée pour les référents.	
Comptabilisation	10 h éq TD par année et par groupe	

**Ce dispositif sera évalué à la fin de l'année 2017. Il pourra alors, s'il est jugé satisfaisant, être étendu à d'autres formations dispensées par l'Ecole. La présente modalité de comptabilisation est prise pour l'année 2017 et fera elle-même l'objet d'une évaluation.**



La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

**Fait à Lyon, le 28 février 2017**

Le président du Conseil d'Administration

**M. Marc Olivier BARUCH**

Le directeur

**M. Yves ALIX**